



07

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet 2023 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

AGRICULTEURS SOUMIS AU RÉGIME SIMPLIFIÉ AGRICOLE ET DÉPOSANT UNE CA12A ANNUELLE

Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au deuxième trimestre 2023.

10

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de juillet 2023 et le télépaiement (paiement mensuel).

11

ENTREPRISE SOUMISES À LA TVA

Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) et de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet 2023.

16

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet 2023 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

TVA RÉGIME RÉEL NORMAL D'IMPOSITION

Entre les 16 et 24 août 2023, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

TAXE SUR LES SALAIRES

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en juillet (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de juillet 2023. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 avril 2023.

PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de juillet 2023 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois de juillet 2023 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

25

TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION (TIC)

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour la TICFE des redevables de TICFE en rythme mensuel.

31

ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 31 MAI 2022

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

TVA FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er août 2023 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

AUCAP



EXPERTISE COMPTABLE